



COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 27 MAI 2011 - RESULTAT DES VOTES

Paris, le 9 juin 2011-L'Assemblée Générale Ordinaire convoquée le vendredi 27 mai 2011 à 10 Heures 30, a approuvé les comptes sociaux et consolidés (1) de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

S'agissant des comptes sociaux, elle a affecté le bénéfice net de 1 552 732,85€ majoré du report à nouveau de 2 004,84€ et du montant de 8 492,23€ prélevé sur la prime d'émission au titre de la deuxième résolution, soit un total de 1 563 229,92€, en totalité au versement du dividende.

Le montant de cette distribution correspond à un dividende de 1,83€ par action. Ce dividende sera mis en paiement le 27 juillet 2010, le paiement effectif n'intervenant que trois jours de Bourse après cette date, conformément à la réglementation en vigueur.

L'Assemblée Générale a d'autre part reconduit pour dix huit mois le programme de rachat de ses propres actions dans le cadre du contrat de liquidité en place, le nombre d'actions auto détenues ne pouvant toutefois excéder 5% du capital social et le prix d'achat maximum 65€ par action. Le conseil d'administration du même jour a adopté le descriptif du programme de rachat d'actions propres déjà cité et, dans ce cadre, renouvelé le contrat de liquidité conclu avec CA-Chevreaux.

Elle a également renouvelé les mandats d'administrateur de Mme Catherine Séjournant et de MM. Daniel Rigny et Vincent Rouget pour une durée de quatre années.

Les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance à cette Assemblée Générale étaient au nombre de dix. Ils détenaient 554 762 actions et autant de voix.

A l'exception de la cinquième résolution, chacune des autres résolutions inscrites à l'ordre du jour a été adoptée à l'unanimité de ces 554 762 voix représentant 65,01% des droits de vote existants et correspondant à 554 762 actions représentant 64,94% du capital social. La cinquième résolution (*Approbation des conventions visées par l'article L 225-38 du Code de Commerce*) a été quant à elle adoptée à l'unanimité des 554 712 voix représentant 65,0% des droits de vote existants correspondant aux 554.712 actions ayant droit de vote représentant 64,94% du capital social, l'actionnaire intéressé à la convention réglementée concernée n'ayant pas pris part au vote.

(1) Pour les comptes consolidés, voir communiqué du 2 mars 2011.

Relations Investisseurs : contact@cfi-france.com

Tél. 01 40 07 81 03